

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 2008 (C.M.P.) - (n° 1363)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 48 TER A

Supprimer l'alinéa 7.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le II de l'article 48 ter A prévoit la majoration des droits sur les tabacs afin de compenser la perte de recettes pour l'État.

Dans la mesure où le Gouvernement ne revient pas sur cette mesure, il convient de supprimer cette compensation.